

MAIRIE DE BRUNIQUEL

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2010

L'an deux mille DIX, le 24 Septembre 2010, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel des séances, sous la Présidence de M. MONTET Michel Maire.

Présents : Messieurs & Madame - MONTET BASSE LESCURE MERCIER STEIN TABARLY
TERRANCLE LARRIEUR ISSAULAN

Absents excusés : Monsieur et Mesdames – SAINTIGNAN-GAGNAIRE COME BONHOURE DEBAYLES
GRIMAL TSCHOCKE

Monsieur MERCIER a été nommé secrétaire de séance.

Lecture par le Maire du compte rendu de la séance précédente et approbation à l'unanimité des membres participants.

DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LES TRAVAUX DE REOUVERTURE DE LA PORTE D'ENTREE DES CHATEAUX

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la réunion du 28 Mai 2010, l'estimation des travaux de réouverture de la porte d'entrée des châteaux faite par M. REBIERE Architecte en chef des Monuments Historiques a été approuvée.

Le coût estimé de ces travaux de restauration est de

42 120,00 € HT auxquels s'ajoutent les honoraires de l'Architecte d'un montant de 8 047,22 € HT, Ce qui fait un total de 50 167,22 € HT, soit 60 000 € TTC.

Dans le cadre du financement de ces travaux, il conviendrait de demander l'attribution de subventions.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- SOLLICITE une subvention au taux maximum pour ce type d'investissement auprès :
 - du Conseil Général
 - du Conseil Régional
- Donne pouvoir à M. le Maire pour signer tous actes et documents conséquences des présentes.

FACADE DE LA POSTE

Le Conseil Municipal décide de contacter plusieurs entreprises afin qu'elles établissent un devis pour décrépiter et rejoiner la façade de la poste.

SUBVENTION 2010 POUR LA S.P.A. REFUGE DU RAMIER

M. le Maire informe le Conseil Municipal que compte tenu du nombre d'animaux retrouvés abandonnés sur notre Commune et confiés à la S.P.A. refuge du Ramier de Montauban, il conviendrait de leur accorder une subvention annuelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE d'accorder à la S.P.A. Refuge du Ramier de Montauban, une subvention annuelle, soit 305 € (trois cent cinq euros) pour l'année 2010.
- DIT que la dépense sera inscrite par décision modificative à l'article 6574 du budget 2010 de la Commune.
- CHARGE M. le Maire d'effectuer tout ce qui est nécessaire à ce versement.

DECISION MODIFICATIVE POUR LES SUBVENTIONS POMPIERS ET SPA

Pompiers 270 €

SPA 305 €

| Désignation | Diminution sur crédits ouverts | Augmentation sur crédits ouverts |
|---|--------------------------------|----------------------------------|
| D 022 : Dépenses imprévues fonctionnement | 575.00 € | |
| TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct. | 575.00 € | |
| D 6574 : Subv. Fonct. Person. Droit privé | | 575.00 € |
| TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante | | 575.00 € |

INTEGRATION DU CHEMIN RURAL « DE BRIAN DE VERE A LA GARRIGUE » AU PLAN DEPARTEMENTAL DE RANDONNEE EN TARN ET GARONNE

M. le Maire expose au Conseil Municipal que le Conseil Général de Tarn et Garonne vient de l'informer de la mise à jour annuelle du schéma départemental d'itinéraires de randonnées pédestres afin de prendre en compte les nouveaux tronçons de sentiers existants.

Il a été constaté l'existence d'une petite déviation du GR 46 sur la Commune susceptible d'être inscrite au Plan Départemental des Itinéraires des Petites Randonnées.

Il conviendrait de délibérer sur l'inscription de cette nouvelle déviation au PDIPR.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- DEMANDE l'intégration du C.R. « de Brian de Vère à la Garrigue » au plan départemental de randonnée en Tarn-et-Garonne.

EFFAROUCHEMENT DES PIGEONS

La Société Stern effarouchement propose ses services pour réguler le nombre de pigeons, compte tenu du montant de la prestation annuelle (6673.68 TTC), le conseil municipal ne retient pas cette offre.

DIVERS

Courrier de Monsieur LINAS Sébastien

Monsieur LINAS Sébastien attire notre attention sur le fait que des bouteilles de propane situées près de chez lui (Eglise et M. Taché) ne sont pas protégées et par conséquent elles peuvent représenter un danger.

Courrier de Monsieur MARIEL

Monsieur MARIEL nous interroge sur le fait que le chemin qui relie la route départementale N° 958 et le stade de football de Montricoux, ne figure pas au cadastre.

Compte tenu que ce chemin a été entretenu et utilisé de façon permanente depuis plus de trente ans, il appartient à la commune.

Courrier de Monsieur POUSSOU Jacky

Monsieur POUSSOU Jacky a déposé un courrier à la Mairie le 23 Septembre 2010.

Compte tenu que Monsieur TSCHOCKE Christian est absent, la question sera abordée ultérieurement.